

**AVENANT n° 1 au Fonds d'Aménagement Communal (FAC)
de la Commune de Meaux du 11 décembre 2019**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024298-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

ENTRE,

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président agissant en exécution de la délibération de la Séance départementale du 29 septembre 2022,

- ci-après dénommée « **le Département** »

D'UNE PART

ET,

La commune de Meaux, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 24 juin 2022,

- ci-après dénommée « **la Commune** »

D'AUTRE PART

IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT

Le FAC de la Commune de Meaux a été signé le 11 décembre 2019. Le montant total de l'enveloppe s'élève à 1 100 000 € pour les 3 années du contrat. Le programme initial des actions est annexé au contrat cadre.

Conformément à l'article 2.8. du règlement du FAC, la programmation des actions peut être modifiée à tout moment, à enveloppe constante et par voie d'avenant.

La Commune de Meaux, signataire du contrat, souhaite apporter des modifications au programme d'actions.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le programme d'actions du FAC de la Commune de Meaux tel qu'il a été annexé au contrat cadre signé le 11 décembre 2019.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFIEES

L'annexe 1 du contrat cadre de la Commune de Meaux, relative au programme d'actions, est modifiée et se trouve en annexe 1 du présent avenant.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions du contrat cadre initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature par les parties contractantes.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux

Fait à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,
Le Président

Jean-François PARIGI

Fait à Meaux, le

Pour la Commune de Meaux
Le Maire

Jean-François COPÉ

Programme d'actions FAC de Meaux
Avenant n°1 – Modification du programme d'actions

Montant total de l'enveloppe pour 3 ans : **1 100 000 €**

Les modifications apportées apparaissent en rouge dans le tableau.

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
PROGRAMMATION COMMUNE DE MEAUX			
Extension de l'école maternelle Pinteville	2019-2020	3 045 900 €	1 100 000 €
Réhabilitation du gymnase Frot	2022-2023	753 185 €	
Aménagements cyclables Avenue Roosevelt – phase 2	2022-2023	604 410 €	
Réhabilitation du Square Georges Brassens	2022	483 025 €	
TOTAL FAC DE MEAUX		1 840 620 €	1 100 000 €